

## Tarifs des formations du GABBAnjou

### *Formation professionnelle continue*

#### Mentions légales

Organisme de formation : GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGISTES ET BIO-DYNAMISTES DU MAINE ET LOIRE, GABBAnjou

Adresse : 70 Route de Nantes, 49610 Mûrs-Erigné

Téléphone : 02 41 37 19 39

Email : [contact@gabbanjou.org](mailto:contact@gabbanjou.org)

Numéro de déclaration d'activité : 52490169549

SIRET : 42224709800037

Représentant légal : Philippe BOULLAIS en qualité de Co-Président

## Comment financer tout ou partie de votre formation ?



### **Adhésion au GABBAnjou**

[En adhérant au GABBAnjou](#), le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes de Maine-et-Loire, vous réduisez le montant des frais d'inscription aux formations proposées par l'association.



### **VIVEA**

VIVEA finance le départ en formation des chefs d'exploitation, des cotisants solidaires, des conjoints collaborateurs, des aides familiaux et des porteurs de projets à l'installation (à condition que ceux-ci soient engagés dans un PPP, aient leur formation inscrite au PPP, ne soient pas financés par un autre organisme de formation : voir détail dans les CGS GABBAnjou). Le plafond par année civile est de 3000€ par contributeur ce qui représente environ 12 journées de formation. Ce montant n'est pas cumulable d'une année à l'autre. >> Lors de l'inscription aux formations du GABBAnjou, les démarches administratives avec VIVEA sont gérées par l'organisme de formation [Créer un compte sur VIVEA et consulter son solde disponible](#)



### **OCAPIAT**

OCAPIAT est l'Opérateur de Compétences pour la coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. En souscrivant à l'offre Boost Compétence, En souscrivant à l'offre [Boost Compétences](#), un employeur peut être remboursé de 45% des frais de formation de ses salarié-es.



### **Crédit d'impôt formation**

Si vous êtes chef d'entreprise au régime du bénéfice réel (simplifié ou normal), vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur vos dépenses de formation (cf. loi 2.8.2005 art. 3 en faveur des petites et moyennes entreprises). Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an. Pour en bénéficier utiliser [la déclaration spéciale Cerfa n°12635\\*01](#).



### **Service de remplacement agricole**

Des conventions ont été signées entre VIVEA et les services de remplacement pour réduire le coût de ce service dans certains départements et certaines régions.

Pour en savoir plus, contactez le [Service de remplacement du Maine et Loire](#)

## Reste à charge après financement de la formation

	ADHERENT RESEAU BIO Pays de la Loire *	NON ADHERENT RESEAU BIO	FINANCEMENT POSSIBLE	DEMARCHES A EFFECTUER POUR BENEFICIER D'UN FINANCEMENT
Pour bénéf	20 € / jour	20€ / jour + 30€ / jour de frais administratifs	VIVEA	<u>VIVEA</u> : Suite à l'inscription à la formation auprès du GABBAnjou, VIVEA envoie quelques jours avant le début de la formation un mail automatique de consentement à signer
			Crédit d'impôt formation	<u>Crédit d'impôt</u> : Renseigner le nombre d'heures passées en formation lors de la déclaration d'impôt. penser à conserver <b>les certificats de réalisation</b> et <b>factures des formations</b> .
Porteur-se de projet dans une démarche de Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP ou 3P)	20 € / jour	20€ / jour + 30€ / jour de frais administratifs	VIVEA	<ol style="list-style-type: none"> <li>Prendre RDV au PAI et monter un dossier 3P</li> <li>Inscrire les formations dans le dossier 3P (bien vérifier l'éligibilité des formations en amont)</li> <li>Fournir les documents suivants à l'organisme de formation en amont de la formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'original de l' « Attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA pour les créateurs ou repreneurs d'exploitation agricole » délivré par le CEPPP signé et tamponné par le CEPPP</li> <li>- L'original du formulaire « engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé par le porteur de projet</li> <li>- La copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) signé des 2 conseillers et le porteur de projet</li> <li>- La copie d'écran du Compte Personnel de Formations (CPF)</li> </ul> </li> </ol>
Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	200€ / jour	200 € / jour	Pôle Emploi	Contacteur le GABBAnjou et Pole Emploi un mois avant le début de la formation
Salarié(e)s agricoles et non agricoles	150 € / jour	200 € / jour	OCAPIAT ou autres OPCO	Faire une demande auprès d'OCAPIAT (pour les salariés agricoles) ou d'un autre OPCO pour les salariés non agricoles pour être remboursé en partie des frais engagés
Particulier	150 € / jour	200 € / jour	AUCUN	AUCUNE
Autres statuts	<b>CONTACTER le GABBAnjou</b>			

\* Adhésion en cours de validité à la date de début de la formation au GABBAnjou, GAB 44, CIVAM Bio 53, GAB 85 ou GAB 72